

Aide au financement d'équipements de protection sanitaire



L'aide au financement pour l'achat d'équipements de protection sanitaire est complémentaire à d'autres dispositifs mais surtout adapté au format de votre entreprise

Depuis le 17 mars 2020, vous avez fait l'acquisition :

- ✓ de consommables (masques, visières, gants, gel hydroalcoolique)
- ✓ d'équipements de protection (pose de vitres et/ou de plexiglas, masques, visières...)
- ✓ de différentes mesures de désinfection (lingettes, produit nettoyant désinfectant...)
- ✓ de matériels (cloisons de séparation, aménagement spécifique imposé ou dû au Covid19 ...)
- ✓ Études d'aménagement spécifique pour la réalisation de nouvelles installations liées ou permettant les distanciations physiques, la sécurisation sanitaire et les mesures barrières (mise en place de signalétique, sens de circulation...)

Vous pouvez bénéficier d'une subvention de 25 % du montant HT de vos investissements

Pour les consommables et les équipements de protection :

- ✓ le montant des investissements doit être au minimum de 500 € HT
- ✓ les dépenses éligibles sont plafonnées à 1 800 €

Pour les aménagements spécifiques :

- ✓ le montant des investissements doit être au minimum de 1 000 € HT
- ✓ les dépenses éligibles sont plafonnées à 5 000 €

Pour se faire, votre entreprise :

- ✓ doit compter moins de 10 salariés en CDI (sans limite de seuil pour les CHR)
- ✓ son CA doit être inférieur à 1 million d'euros
- ✓ être implantée sur le territoire d'Amiens Métropole
- ✓ être inscrite au RCS et/ou RM, appartenant aux secteurs de l'artisanat, du commerce, de la restauration et des services (sans limite de seuil de CA et de salariés pour les CHR)

Ne sont pas éligibles :

- les activités de commerce et négoce de gros
- les professions réglementées et assimilées, secteurs marchands compensés par une autorité publique (professions libérales, pharmacies ...)
- les activités financières et immobilières
- les micro-entreprises
- les commerces ambulants ou qui interviennent exclusivement à domicile
- les organismes de formation
- les entreprises des secteurs agricoles (production primaire), de la pêche et de l'aquaculture
- le transport routier de marchandises

Retrouvez le dossier à télécharger sur amiens.fr/soutienauxentreprises

PLAN DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

 N° Vert 0 801 907 710

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Amiens
amiens.fr



Dossier de demande

Financement d'équipements protection sanitaire



Envoi / Dépôt du dossier

Le dossier de demande (+ justificatifs) doit être complété et remis à la Direction du Développement Économique soit :

- ✓ par courrier
- ✓ par mail
- ✓ sur rdv

Seuls les dossiers complets seront étudiés

AMIENS MÉTROPOLE

Direction du Développement Économique

6 rue des Hautes Cornes - Amiens

Tél. 03 22 97 15 86

deveco@amiens-metropole.com

Identification du demandeur

Raison sociale ou dénomination de l'entreprise : _____

Nom du dirigeant : _____

Adresse de l'entreprise : _____

Adresse du siège (à préciser si différent) : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Numéro de SIREN : _____

Inscription : RCS / RM / Urssaf / Autres : _____

Forme juridique :

Entreprise individuelle

Société : _____

Autres (à préciser) : _____

Activité de l'entreprise : _____

Code APE : _____

Date de création : _____

Effectif de l'entreprise (hors dirigeant)

En équivalent Temps plein	Année N-1	Année N	Année N+1
CDI			
CDD			
Apprentis			
TOTAL			

Documents à fournir

- ✓ Dossier de demande d'aide dûment complété
- ✓ Extrait Kbis ou extrait d'immatriculation au répertoire des métiers ou certificat d'immatriculation URSSAF datant de moins de 3 mois
- ✓ Comptes annuels détaillés des 2 derniers exercices bilan, comptes de résultats, ou 2 dernières déclarations de revenus relatives à votre situation (déclaration 2035- BNC, déclaration 2042C - micro entreprise...)
- ✓ Devis / factures des consommables et équipements de protection
- ✓ Devis / factures pour le matériel, études, conseils, travaux et nouvelles installations
- ✓ Statuts de la société le cas échéant
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire de l'entreprise (RIB)
- ✓ Autres

Vous pouvez également ajouter, si vous le jugez utile, toutes les pièces de nature à motiver votre demande.

Quel parcours suit votre demande?

- ✓ Dossier à compléter par le représentant de l'entreprise, son conseil (expert-comptable...) et les structures d'accompagnement des entreprises (opérateurs Starter / booster : CCI, CMA, BGE, Adie...)
- ✓ Étude de votre dossier complet
- ✓ Validation de votre dossier en Conseil Métropolitain
- ✓ Signature d'une convention entre Amiens Métropole et l'entreprise
- ✓ Versement de la subvention (sur présentation de factures acquittées)

Attestation

Je soussigné M _____

agissant au nom de la société _____

en tant que _____

- 1/ certifie l'exactitude des informations contenues dans le présent dossier
- 2/ atteste de la régularité de la situation de la société vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales
- 3/ déclare avoir sollicité ou obtenu les aides sur l'exercice en cours et les 3 exercices antérieurs

Type d'aide Nature du projet	Organisme à préciser aide en cours ou obtenue	Date	Montant en euros

Aides demandées pour ce projet

Type d'aide Nature du projet	Organisme ayant attribué l'aide	Date	Montant en euros

L'entreprise s'engage à respecter la règle des minimis (ne pas avoir perçu plus de 200 000€ au titre des aides publiques durant les 3 dernières années)

Fait à _____, le _____

Signature + Cachet de l'entreprise

**LETTRE DE DEMANDE
D'AIDE AU FINANCEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SANITAIRE**

Monsieur le Président d'Amiens Métropole
Service Développement Économique
6 rue des Hautes Cornes
BP 2720
80027 AMIENS CEDEX 1

Je soussigné
agissant au nom de la société
en tant que
pour un projet situé au à

1 / sollicite l'intervention d'Amiens Métropole pour soutenir mon entreprise dans le cadre de ses projets d'investissements en matière d'équipement de protection sanitaire (*type d'investissement, coûts prévisionnels, date envisagée*) :

2/ informe Amiens Métropole de mes investissements avant la constitution du dossier de demande.
Seuls les investissements réalisés entre le 17 mars et le 31 décembre 2020 seront étudiés.

3/ et m'engage à constituer un dossier complet de demande d'aide dans un délai de 3 mois, afin que cette demande soit examinée par le Conseil d'Amiens Métropole.
A défaut, la demande sera considérée comme caduque.

Aussi, je prends acte que cette demande ne préjuge en rien de la décision d'Amiens Métropole concernant cette demande d'accompagnement financier.

Cachet de l'entreprise,
Date et signature du représentant légal de l'entreprise,